

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 16 DÉCEMBRE 2005
TENUE À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion publique du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE** tenue le 16 décembre 2005
au Motel à La Brunante (Sainte-Anne-des-Monts)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

| | |
|----------------------|---|
| Appleby, Nicole | Maire – Ville de New Richmond |
| Arseneau, Benoît | Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine |
| Berger, Bertrand | Préfet – MRC Avignon |
| Chevrier, Hélène | Représentant la société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine |
| Emond, Majella | Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie |
| Lacroix, Michel | Maire – Ville de Carleton-sur-Mer |
| Lapointe, Nicole | Représentant la société civile – MRC Bonaventure |
| Mamelonet, Georges | Préfet – MRC du Rocher-Percé |
| Pelletier, Micheline | Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts |
| Poirier, Jean-Guy | Préfet – MRC Bonaventure |
| Roussy, François | Maire – Ville de Gaspé |
| Sergerie, Jean-Noël | Représentant la société civile – MRC de La Haute- Gaspésie |

Total : 12 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

| | |
|-----------------|---|
| Bernier, Alain | Représentant la société civile – MRC Bonaventure |
| Couture, Jean | Représentant la société civile – MRC du Rocher- Percé |
| Cyr, Claude | Maire – Ville de Chandler |
| Vigneau, Claude | Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la- Madeleine |
| Poste vacant | Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé |
| Poste vacant | Représentant la société civile – MRC Côte-de- Gaspé |
| Poste vacant | Autochtones |

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
REPRÉSENTANT :

Anglehart, Ghislain

Agent de développement et secrétaire exécutif –
CRÉ Gaspésie-Les Îles

Audet, Normand

Blanchette, Christine

Cormier, Allen

Cotton, Pierre

Drapeau, Julie

Langevin, Louise

Agente de développement – CRÉ Gaspésie-Les Îles

Journaliste – Journal Le Riverain

Journaliste – Radio-Canada

Journaliste – Radio CIEU-FM

Responsable des communications – CRÉ Gaspésie-
Les Îles

Leduc, Camille

Michaud, Henri

Painchaud, Gisèle

Collaborateur spécial Journal Le Soleil

Attachée politique du député des Îles-de-la-

Madeleine, Maxime Arseneau

Journal Graffici

Perreault, Françoise

Scantland, Gilbert

Sergerie, Pâquerette

Directeur général – CRÉ Gaspésie-Les Îles

Commission scolaire des Chic-Chocs

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel-Motel Francis de New Richmond, le 13 octobre 2005,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Suivi budgétaire,
 - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Prises de décisions et information :
 - 6.1.2.1 Programme de développement des ressources humaines en tourisme,
 - 6.1.2.2 La Grande Traversée de la Gaspésie – 2006,
 - 6.1.2.3 Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (C.I.R.A.D.D.),
 - 6.1.2.4 Consolidation et développement du Journal culturel Graffici,
 - 6.1.2.5 Tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie – 2006,
 - 6.1.2.6 Noël en Gaspésie – 3^e édition;

- 6.2 Volet « Études et recherche » :
 - 6.2.1 Rapport d'activité,
 - 6.2.2 Prises de décisions et information :
 - 6.2.2.1 Plan de mise en valeur des végétaux thérapeutiques,
 - 6.2.2.2 Étude pédologique de la Gaspésie;
- 6.3 Volet « Ententes spécifiques » :
 - 6.3.1 Reconstitution de l'entente pour la mise en valeur du cerf de Virginie en Gaspésie,
 - 6.3.2 Protection du littoral;
- 7. Mandats confiés à la CRÉ :
 - 7.1 Planification stratégique – Information sur la démarche de réalisation,
 - 7.2 Commission forestière régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – État de situation;
- 8. Représentant de la CRÉ au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne;
- 9. Dossiers culturels :
 - 9.1 Les métiers d'art en Gaspésie – Suivi à la présentation du 13 octobre 2005,
 - 9.2 Tourisme culturel – Demande d'appui du Conseil de la culture de la Gaspésie;
- 10. Suivi des dossiers régionaux :
 - 10.1 Transport ferroviaire,
 - 10.2 Transport aérien,
 - 10.3 Secteur forestier – Suivi du plan d'action,
 - 10.4 Dossier éolien;
- 11. Gestion des lots intramunicipaux (TPI) – CAF;
- 12. Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux – Mises en candidature au conseil d'administration;

13. Autres sujets :
 - 13.1 Plan d'action récréotouristique du Comité régional ACCORD,
 - 13.2 Lettres de remerciements aux administrateurs de la CRÉ;
14. Questions du public;
15. Coordonnées de la prochaine réunion;
16. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 46.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Georges Mamelonet demande de traiter au point « Autres sujets » l'item Plan d'action récréotouristique du Comité régional ACCORD.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par François Roussy d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 13. « Autres sujets » l'item suivant :

13.1 Plan d'action récréotouristique du Comité régional ACCORD.

Il est également résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets » de l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-121

4. **PROCÈS-VERBAL :**

4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel-Motel Francis de New Richmond, le 13 octobre 2005

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 13 octobre 2005 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par François Roussy d'adopter le procès-verbal de la réunion publique tenue à New Richmond, le 13 octobre 2005 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-122

4.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Budget 2005 – 2006 » et « Suivi des déboursés sur les engagements FDR – Année 2004 – 2005 ». Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans les documents et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion des fonds du FDR 2005 – 2006 » qui fait rapport de l'état des engagements et des déboursés pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités » pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer dix-neuf (19) projets, soit une implication totale de 444 220 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 3 477 800 \$.

Ces investissements sont répartis de la façon suivante :

| <u>Projets financés</u> | <u>Investissements</u> | <u>CRÉ</u> |
|--|------------------------|-------------|
| Entente de collaboration en condition féminine (694) (Table concertation groupes de femmes G.Î.M.) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i> | 170 392 \$ * | 45 700 \$ * |
| L'occupation dynamique du territoire des Î.M. (762) (Le Bon goût frais des Îles) | 43 000 \$ | 10 000 \$ |
| Mise en œuvre du potentiel agroforestier (763) (SADC Gaspé-Nord) | 78 947 \$ | 15 000 \$ |
| Coopérative de solidarité VIVRED'ART (768) (Coopérative solidarité VIVRED'ART de New Richmond) | 326 127 \$ | 25 000 \$ |

| | | |
|---|--------------|-----------|
| Terre d'inspiration, mer de création (783) (Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine) | 23 500 \$ | 10 000 \$ |
| Construction de logements collectifs aux Î.M. (786) (Office municipal d'habitation des Îles) | 1 257 509 \$ | 50 000 \$ |
| Fonds de soutien aux événements et festivals (906) (CRÉGÎM) | 188 580 \$ | 60 000 \$ |
| Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (1000) (Centre recherche sur milieux insulaires et maritimes) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i> | 357 000 \$ * | 50 000 \$ |
| Café de la Vieille Forge (1031) (Société de développement culturel de l'Estran) | 110 000 \$ | 24 000 \$ |
| Soutien développement agroalimentaire régional (1069) (Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i> | 407 812 \$ * | 51 000 \$ |
| Système de son et d'éclairage régional (1071) (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine) | 30 308 \$ | 5 000 \$ |
| Augmentation de la scolarisation de la population en G.Î.M. (1099) (Commission scolaire René-Lévesque Centre administratif de Bonaventure) | 82 200 \$ | 21 000 \$ |
| Journée internationale des aînés 2005 (1172) (URLSGÎM pour la Table de concertation des aînés GÎM) | 14 055 \$ | 5 000 \$ |
| Cégep GÎM – Île-de-la-Réunion (1189) (Cégep GÎM) | 16 970 \$ | 10 000 \$ |
| Aménagement de la Boîte à chansons de la Côte (1202) (Au Vieux Treuil inc.) | 60 000 \$ | 15 000 \$ |

| | | |
|--|---------------------|-------------------|
| Promotion de l'importance de la formation en G.Î.M. (1208) (CRÉGİM) | 130 000 \$ | 20 000 \$ |
| Consolidation et dév. du journal culturel Graffici (1212) (Journal Graffici) | 40 000 \$ | 10 000 \$ |
| Cumulatif année 2005 – 2006 : | 3 477 800 \$ | 444 200 \$ |

Le directeur général ajoute que six (6) dossiers sont en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et que douze (12) projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Prises de décisions et information :

6.1.2.1 Programme de développement des ressources humaines en tourisme

Le directeur général mentionne que depuis l'automne 2003, le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) est impliqué dans l'élaboration de plans de développement des ressources humaines (PDRH) dans les différentes régions touristiques (Réf. : Politique touristique du Québec). Ces plans visent à pallier les problématiques les plus courantes constatées dans l'industrie touristique comme la rareté de la main-d'œuvre, le maintien des effectifs, la professionnalisation du service à la clientèle, l'accroissement des habiletés de supervision des gestionnaires.

En Gaspésie, les travaux d'élaboration du PDRH en collaboration avec le CQRHT, Emploi-Québec et l'ATRG, se sont réalisés en plusieurs phases depuis 2002, soit :

- Établissement d'un cadre d'intervention adapté aux réalités de la région qui vise l'amélioration et la standardisation de la qualité des services;
- Réalisation d'activités de sensibilisation, de concertation et de formation pertinentes;
- Réalisation d'une enquête diagnostic sur les pratiques de gestion des ressources humaines;
- Intégration de l'importance du développement des ressources humaines dans la mission et le plan marketing de l'ATRG.

Pour l'instant, la région gaspésienne a pris le départ avant les autres régions avec la réalisation d'importants travaux de sensibilisation, de concertation et de formation. Pour demeurer dans la course, elle doit les poursuivre.

Le projet vise l'embauche d'un coordonnateur et d'une ressource mi-temps pour la mise en œuvre du plan d'action rattaché au PDRHT de la région. Il comporte également un

budget pour la réalisation d'activités de promotion. Le plan d'action comporte six (6) grandes orientations, soit :

- Former et outiller les gestionnaires des entreprises touristiques à faire face à un environnement d'affaires complexe et compétitif;
- Développer des stratégies de recrutement et de rétention du personnel de l'industrie touristique;
- Poursuivre les efforts d'implantation d'une culture-qualité dans l'industrie touristique gaspésienne (qualité de services et des habilités de gestion);
- Miser sur le professionnalisme des ressources humaines;
- Développer une vision prospective de développement des ressources humaines basée sur les orientations stratégiques de la région;
- Définir un cadre d'intervention adapté aux réalités de la région touristique afin de faciliter et d'harmoniser les interventions de tous les partenaires socio-économiques.

Le promoteur du projet, l'Association touristique régionale de la Gaspésie, sollicite la participation de la CRÉ pour lui permettre d'assurer la mise en oeuvre du plan d'action pour les années financières 2005 – 2006, 2006 – 2007 et 2008 – 2009.

Coût et financement

Coût du projet (sur trois ans) :

| | |
|---|-------------------|
| - Coordination et soutien administratif | 217 000 \$ |
| - Activités de promotion | 90 000 \$ |
| - Support administratif | <u>45 000 \$</u> |
| Total : | 352 000 \$ |

Structure de financement :

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| - Organisme | 45 000 \$ |
| - Emploi-Québec (Bas-Saint-Laurent) | 46 050 \$ |
| - CRÉ Bas-Saint-Laurent | 46 050 \$ |
| - Emploi-Québec (Gaspésie) | 107 450 \$ |
| - CRÉGÎM | <u>107 450 \$</u> |
| Total : | 352 000 \$ |

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le recrutement, la rétention, la stabilisation de l'emploi saisonnier, la formation et la valorisation des ressources humaines sont des préoccupations partagées par de nombreux acteurs de l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT que les ressources humaines constituent la pierre angulaire du développement touristique régional pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une culture-qualité et ressources humaines suppose de bonnes pratiques de gestion et passe par l'amélioration des compétences des gestionnaires;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du plan d'action permet d'améliorer l'offre touristique, la compétence et le professionnalisme des ressources humaines dans les entreprises touristiques régionales;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le cadre du développement du créneau d'excellence récréotouristique santé/nature/aventure qui a été retenu par la région dans le cadre du programme ACCORD;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le cadre des enjeux de la Politique touristique du Québec ainsi que dans celles du plan de développement et de marketing de l'ATR de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Georges Mamelonet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à l'**Association touristique régionale de la Gaspésie** une subvention de **107 450 \$** pour la supporter dans son projet « **Programme de développement des ressources humaines en tourisme** ». Ce montant sera puisé à même le volet « **Activités** » du Fonds de développement régional et sera réparti à raison de **35 000 \$** pour l'année **2005 – 2006**, **35 700 \$** pour l'année **2006 – 2007** et **36 750 \$** pour l'année **2007 – 2008**.

Le versement de la subvention de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine demeure, cependant, conditionnel à la disponibilité des crédits par le gouvernement du Québec ainsi qu'à la confirmation de l'obtention du financement complémentaire requis à la réalisation du projet. De plus, une rencontre d'évaluation des partenaires de type « Go no Go » aura lieu après chaque année de réalisation du projet afin d'en évaluer les résultats et la poursuite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-123

6.1.2.2 La Grande Traversée de la Gaspésie – 2006

Le directeur général mentionne que depuis la première édition de la Traversée de la Gaspésie (TDLG) en 2003, le nombre de skieurs a pratiquement doublé, totalisant 150 skieurs pour l'édition 2005. De plus, l'événement a acquis rapidement une grande notoriété obtenant ainsi un rayonnement international et une couverture médiatique plus

qu'importante pour une activité touristique hivernale en Gaspésie. Déjà, le nombre d'appels pour les inscriptions de 2006 témoigne bien l'engouement pour la TDLG.

Cet événement est novateur au sein de l'industrie touristique d'hiver. Se déroulant à une période de l'année peu exploitée et relativement peu active d'un point de vue social, La Grande Traversée apporte un souffle d'énergie et de vivacité dans le milieu. Le leadership émanant de cette initiative se constate par l'implication spontanée des villages et des intervenants touristiques impliqués qui bénéficient de ses retombées.

C'est du 18 au 25 février prochain que se tiendra la 4^e édition de La Grande Traversée de la Gaspésie. Pour cette édition spéciale, la Gaspésie va visiter les Îles-de-la-Madeleine. C'est en parcourant un paysage splendide, celui de la Baie-des-Chaleurs, des Îles-de-la-Madeleine, du Rocher Percé et de Gaspé que les amateurs de ski de fond découvriront le plaisir de la glisse dans la région.

Pour les participants, ce sera la découverte de deux nouvelles régions. Plus de 1000 km de glisse seront offerts aux skieurs : 300 km de ski de fond et 700 km de croisière entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. L'événement est unique tant au niveau national qu'international. En plus de faire valoir la beauté du paysage hivernal gaspésien, la Grande Traversée innovera en s'associant au groupe CTMA afin de faire découvrir à tous les participants la mer en hiver par le biais d'une croisière.

Cet événement offre une visibilité accrue pour la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Cette année, grâce aux installations du bateau de croisière CTMA-Vacancier, l'événement pourra accueillir plus de 200 skieurs et 50 croisiéristes comparativement à 150 lors de la dernière édition. Cette année, un forfait « croisière hivernale » est offert afin d'offrir aux non-skieurs de découvrir la région sous un autre visage. Ils pourront vivre l'expérience de la Grande Traversée sans skier. Une programmation spéciale leur sera offerte. Voici le parcours de l'édition 2006 :

Afin de rendre l'expérience unique, l'hébergement, les repas, l'animation, les 5 à 7, les spectacles et le divertissement sont assurés par l'équipe de la TDLG en collaboration avec les membres d'équipage du navire CTMA-Vacancier. L'équipe de motoneigistes veillera à établir des parcours magnifiques et à assurer le bien-être et la sécurité des participants. L'événement permettra aux deux régions touristiques et à leurs habitants de faire vivre à plus de 200 visiteurs un séjour unique.

Jour 1 : Samedi, 18 février = Bonaventure – Carleton (55 km)
 Jour 2 : Dimanche, 19 février = Îles-de-la-Madeleine (20 km)
 Jour 3 : Lundi, 20 février = Îles-de-la-Madeleine (50 km)
 Jour 4 : Mardi, 21 février = Chandler – L'arrière-pays (40 km)
 Jour 5 : Mercredi, 22 février = Percé – Chandler (45 km)
 Jour 6 : Jeudi, 23 février = Parc Forillon – Gaspé (45 km)
 Jour 7 : Vendredi, 24 février = Sandy Beach – Douglastown – Gaspé (45 km)
 Jour 8 : Samedi, 25 février = Déjeuner et Départ

Le promoteur du projet, Hébergement ski TDL inc., sollicite la participation de la CRÉ pour un montant de 30 000 \$ afin de lui permettre d'assurer la tenue de l'événement.

Coût et financement

Coût du projet :

| | |
|--|-----------------|
| - Hébergement et repas | 220 000 \$ |
| - Animation | 35 000 \$ |
| - Carburant | 5 000 \$ |
| - Équipement | 4 500 \$ |
| - Télécommunications | 4 000 \$ |
| - Campagne promotionnelle | 50 000 \$ |
| - Support administratif et autre frais | <u>6 500 \$</u> |

Total : 325 000 \$

Structure de financement :

| | |
|---|------------------|
| - Organisme | 176 250 \$ |
| - DEC | 75 000 \$ |
| - SADC, CLD | 10 000 \$ |
| - ATR Gaspésie | 8 750 \$ |
| - Député-ministre Mme Nathalie Normandeau | 25 000 \$ |
| - CRÉGÎM | <u>30 000 \$</u> |

Total : 325 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'événement a acquis une grande notoriété, un rayonnement international et une couverture médiatique importante comme activité touristique hivernale;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'offrir un événement international de qualité en saison hivernale qui contribue à stimuler l'économie de la région;

CONSIDÉRANT qu'en plus de faire valoir la beauté du paysage hivernal gaspésien et madelinot, l'événement innove en s'associant au groupe CTMA pour faire découvrir aux participants la mer en hiver par le biais d'une croisière maritime;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à promouvoir la culture régionale;

CONSIDÉRANT que le tourisme hivernal est un créneau à développer en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT le rayonnement majeur de la région à l'échelle nationale et internationale grâce à la présence, notamment, de journalistes nationaux et internationaux pour des reportages en direct et pour des publications écrites;

CONSIDÉRANT les importantes retombées sociales et économiques de la tenue de l'événement pour la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par François Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à Hébergement ski TDL inc., une subvention de 30 000 \$ pour le supporter dans son projet « La Grande Traversée de la Gaspésie – 2006 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement régional pour l'année 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-124

6.1.2.3 Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (C.I.R.A.D.D.)

Le directeur général souligne que le promoteur, le Cégep de la Gaspésie et des Îles (Centre de Carleton), considère que l'arrivée du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (C.I.R.A.D.D.) dans notre région se fait à un moment crucial. La Gaspésie passe présentement par une période difficile où les défis d'innovation sont urgents. Les fermetures majeures d'industries que la région a connues en peu de temps (la mine de cuivre de Murdochville, la Gaspésia de Chandler, la Smurfit-Stone de New Richmond) obligent ses citoyens à se mobiliser et à développer des alternatives durables. Il faut se servir de ces coups durs pour innover et exploiter différemment nos ressources.

La région desservie par le Centre d'études collégiales de Carleton (Paspébiac à Matapédia) offre présentement peu de soutien aux entreprises et organismes en ce qui a trait à la recherche scientifique. Plusieurs organismes et entreprises oeuvrant dans des domaines variés, tels que la production acéricole, la mytiliculture, la production de plantes médicinales, la production en serres, la santé communautaire, etc., pourront donc, à la fois, bénéficier de l'expertise d'une équipe de professionnels dynamique et contribuer à développer un enseignement de qualité orienté vers le développement durable.

Le Centre d'études collégiales étant la seule maison d'enseignement supérieur de la Baie-des-Chaleurs, l'organisme trouve pertinent d'ouvrir les portes à des collaborations de ce genre et devenir ainsi un modèle pour les jeunes en ce qui concerne la recherche scientifique.

Les programmes de sciences de la nature et de sciences humaines du Centre d'études collégiales de Carleton (C.E.C.C.) se sont associés pour mettre sur pied le Centre

d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (C.I.R.A.D.D.). Les principaux objectifs du projet sont :

- Démystifier ce qu'est la recherche scientifique auprès des étudiants inscrits en sciences de la nature et en sciences humaines et montrer l'importance de celle-ci dans le monde d'aujourd'hui;
- Devenir un intervenant régional important dans le soutien des organismes, des entreprises ou toute autre collectivité de la Baie-des-Chaleurs en ce qui a trait à la recherche scientifique;
- Développer des liens constructifs entre le milieu et le Centre d'études collégiales au niveau de l'aide au développement régional;
- Augmenter la motivation des élèves pour leurs études grâce à leur implication dans des projets concrets;
- Augmenter le nombre d'étudiants intéressés par une carrière directement liée à la recherche scientifique;
- Faciliter l'arrimage entre les emplois disponibles touchant la recherche dans notre région et les étudiants originaires de la Gaspésie étant sur le point de terminer leurs études universitaires.

Ces objectifs seront atteints de plusieurs façons, entre autres, en faisant participer les étudiants à des projets de recherches concrets répondant aux besoins des organismes, des entreprises ou des collectivités du milieu ou en travaillant en collaboration avec des chercheurs universitaires ou de centres de recherche reconnus.

Plusieurs conférences de personnes impliquées dans la recherche scientifique seront organisées afin de mettre en contact les étudiants avec les acteurs principaux de la recherche. Un colloque annuel permettra aux étudiants de communiquer leurs résultats de travaux et se familiariser avec cette façon de transmettre les connaissances. Le C.I.R.A.D.D. se veut donc un outil pédagogique pour permettre aux étudiants de mieux connaître le monde de la recherche tout en étant une ressource pour les entreprises, les organismes et les collectivités de la région qui ont un besoin d'expertise scientifique pour leur développement.

Coût et financement

Coût du projet :

| | |
|---|------------------|
| - Salaires et avantages sociaux | 59 885 \$ |
| - Honoraires et contrats professionnels | 22 300 \$ |
| - Location de locaux et d'équipements | 11 800 \$ |
| - Équipements | 4 000 \$ |
| - Projets de recherche | 21 555 \$ |
| - Frais de déplacement et de séjour | 4 460 \$ |
| - Frais de matériel et de fournitures | 8 000 \$ |
| - Coût de production du matériel | 5 200 \$ |
| - Frais d'administration | 2 000 \$ |
| - Publicité et production vidéo | <u>17 800 \$</u> |

Total : 157 000 \$

Structure de financement :

| | |
|---|-----------------|
| - Organisme | 16 985 \$ |
| - Caisse populaire Tracadienne | 5 000 \$ |
| - SADC Baie-des-Chaleurs | 1 000 \$ |
| - CLD Avignon et Bonaventure | 2 000 \$ |
| - Ville de Carleton-sur-Mer | 2 000 \$ |
| - Fonds régional en environnement | 2 000 \$ |
| - Services fournis par les partenaires (ZIP, UQAR, UPA, CRÉGÎM, U de M, Télé-Québec, POC, etc.) | 55 615 \$ |
| - MDEIE | 67 400 \$ |
| - CRÉGÎM | <u>5 000 \$</u> |

Total : 157 000 \$

Michel Lacroix, en tant que personne directement impliquée dans le projet, déclare ses intérêts, et en ce sens désire se retirer des discussions et de la décision sur le dossier.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le Centre d'études collégiales de Carleton est la seule maison d'enseignement supérieur de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que les programmes de sciences de la nature et de sciences humaines du Centre d'études collégiales de Carleton se sont associés pour mettre sur pied un Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (C.I.R.A.D.D.);

CONSIDÉRANT que le C.I.R.A.D.D. se veut donc un outil pédagogique permettant aux étudiants de mieux connaître le monde de la recherche tout en étant une ressource pour les entreprises, les organismes et les collectivités de la région qui ont un besoin d'expertise scientifique pour leur développement;

CONSIDÉRANT que le C.I.R.A.D.D. veut développer des liens constructifs entre le milieu et le Centre d'études collégiales au niveau de l'aide au développement régional;

CONSIDÉRANT que le C.I.R.A.D.D. compte devenir un intervenant régional important dans le soutien des organismes, des entreprises ou toute autre collectivité de la Baie-des-Chaleurs en ce qui a trait à la recherche scientifique;

CONSIDÉRANT que le C.I.R.A.D.D. compte favoriser l'arrimage entre les emplois disponibles touchant la recherche dans notre région et les étudiants originaires de la Gaspésie étant sur le point de terminer leurs études universitaires;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (Centre d'études de Carleton)** une subvention de **5 000 \$** pour le supporter dans son projet d'implantation d'un « **Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (C.I.R.A.D.D.)** ». Ce montant sera puisé à même le volet « **Activités** » du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-125

6.1.2.4 Consolidation et développement du Journal culturel Graffici

Le directeur général rappelle que le 13 octobre dernier, le conseil d'administration du Journal Graffici interpellait la Conférence régionale des élu(e)s pour un appui à la consolidation et au développement du Journal de l'ordre de 100 000 \$ par année, et ce, pour les trois prochaines années. Ce montant aurait permis au Journal culturel Graffici de réaliser sa mission pour les trois prochaines années, soit de produire et de publier un mensuel culturel de qualité, tout en lui permettant de mettre en place un modèle de financement innovateur pour son maintien permanent à long terme (au-delà des trois prochaines années). La participation de la CRÉ représentait alors un moyen de transition vers un nouveau modèle de financement.

Les modalités de gestion du Fonds de développement régional ne permettant pas l'appui au fonctionnement, cette demande n'a pu recevoir l'aval du conseil d'administration. Par contre, on s'est entendu sur la proposition suivante :

- Soutenir financièrement le Journal Graffici pour un montant de 10 000 \$ pour l'aider à maintenir ses activités pour les prochains mois;
- Former à court terme un comité de représentants de la CRÉ et du Journal Graffici ayant pour mandat de trouver d'autres partenaires financiers pour assurer la pérennité du journal;
- Déléguer les administrateurs Nicole Appleby, Alain Bernier, Jacques Lavoie et François Roussy pour siéger au sein de ce comité.

Depuis le 13 octobre dernier, deux rencontres ont été tenues réunissant le comité de redressement du Journal et des membres du conseil d'administration et de la permanence de la CRÉ. La première d'entre elles, tenue le 11 novembre, a permis d'échanger et de clarifier certains aspects du dossier alors que la seconde, tenue le 28 novembre dernier, a permis d'en arriver à une proposition d'un an.

Essentiellement, il a été convenu de proposer à la CRÉ de supporter financièrement la production du journal à raison de 7 000 \$ par parution pour les 11 parutions prévues en 2006. La production d'un numéro du journal coûte 20 000 \$. La CRÉ sera donc partenaire pour le tiers des coûts de production de chaque numéro. Le CLD de Bonaventure s'est engagé pour sa part à faire les démarches requises auprès de son conseil d'administration et des autres CLD de la région pour combler le manque à gagner de 23 000 \$, permettant d'atteindre le 100 000 \$ requis.

Cette avenue permettra en outre à l'équipe du Journal d'entreprendre une étude de marché qui servira à évaluer les possibilités d'autofinancement et de rentabilité de l'entreprise. Ainsi, dès 2006 et en fonction des résultats et des recommandations de cette étude, Graffici prendra les moyens nécessaires pour augmenter son financement autonome et atteindre un seuil de rentabilité.

Les coûts du projet ainsi que le plan de financement se présentent, par ailleurs, comme suit :

Coût et financement

Coût du projet :

Dépenses d'exploitation et de production

| | |
|------------------------|-------------------|
| - Masse salariale | 143 994 \$ |
| - Frais d'exploitation | 111 331 \$ |
| - Projets divers | <u>191 500 \$</u> |
| Total : | 446 825 \$ |

Plan de financement :

| | |
|--------------------------|------------------|
| - Revenus d'exploitation | 130 000 \$ |
| - Revenus de projet | 206 515 \$ |
| - Subvention PAMEC | 10 500 \$ |
| - Participation des CLD | 23 000 \$ |
| - CRÉGÎM | <u>77 000 \$</u> |
| Total : | 447 015 \$ |

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le Journal Graffici s'impose aujourd'hui comme un intervenant culturel majeur et qu'il bénéficie de l'appui du milieu et de plusieurs intervenants;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par le Journal au cours des cinq dernières années afin d'augmenter ses revenus publicitaires et ses autres revenus autonomes, de même que pour élargir son partenariat à d'autres organisations de la région;

CONSIDÉRANT le plan d'action du Journal pour l'année 2006 et ses objectifs de financement autonome;

CONSIDÉRANT la volonté démontrée par les administrateurs de la Conférence régionale des élu(e)s à appuyer le Journal dans ses efforts de consolidation.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **Journal culturel Graffici** une subvention de **77 000 \$** pour le supporter dans son projet « **Consolidation et développement du Journal culturel Graffici** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement pour l'année.

Il est également recommandé que la Conférence régionale des élu(e)s poursuive son implication au sein du comité « **CRÉ – Graffici** » pour la consolidation et le développement du Journal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-126

CONSIDÉRANT le changement survenu au sein du conseil d'administration de la CRÉ en raison des élections municipales du 6 novembre dernier.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par François Roussy de nommer Majella Emond au sein du comité « CRÉ – Graffiti » pour la consolidation et le développement du Journal en remplacement de Jacques Lavoie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-127

6.1.2.5 Tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie – 2006

Le Conseil régional de la culture de la Gaspésie (CCG) interpelle la Conférence régionale des élu(e)s comme partenaire financier à la réalisation de la brochure « La tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie ».

La première édition de la brochure a vu le jour au printemps 1995 grâce à l'initiative de l'artiste Gilles Côté qui désirait promouvoir le talent des artistes et artisans du secteur de Percé. Depuis, l'outil s'est étendu aux artistes et artisans de la Gaspésie.

Depuis le début de ce projet, la brochure est demeurée un outil guidant le visiteur vers les ateliers situés autour de la péninsule gaspésienne, chaque page de la brochure étant consacrée à un artiste ou à un artisan. À la suite de l'évaluation de la brochure à l'été 2004, on a constaté que cet outil a eu un impact significatif sur les visites et les ventes. En effet, 69 % ont reçu jusqu'à 50 clients influencés par la brochure. De plus, 47 % d'entre eux ont vu leur revenu augmenter de 1 à 10 %, alors que 47 % ont vu leur revenu augmenter de 11 à 49 %.

En 2005, devant l'unanimité du milieu culturel à vouloir poursuivre le positionnement et la promotion du tourisme culturel, le projet « Culture et tourisme : Pour aller plus loin » a développé un concept intégrateur axé sur la création d'une image de marque de l'offre culturelle gaspésienne. Cette image servira à la commercialisation à l'extérieur de la Gaspésie. Elle permettra également la cohésion des outils promotionnels du CCG. « La tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie » s'inscrit dans ce momentum.

La « Tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie » s'intègre donc dans une stratégie globale de consolider, de structurer et de mettre en marché l'offre culturelle gaspésienne.

Voici par ailleurs les coûts de projet et le plan de financement qui lui est associé :

Coûts du projet :

| | |
|--|-----------------|
| - Salaire du chargé de projet (VVAP) | 29 000 \$ |
| - Avantages sociaux | 4 350 \$ |
| - Honoraires traduction/correction | 2 338 \$ |
| - Frais de gestion | 5 000 \$ |
| - Télécommunications | 500 \$ |
| - Reprographie | 500 \$ |
| - Formation VVAP | 4 292 \$ |
| - Formation et déplacements participants | 3 715 \$ |
| - Déplacements | 1 311 \$ |
| - Visites d'ateliers | 2 000 \$ |
| - Rencontre jury | 1 500 \$ |
| - Développement de la mise en marché | 6 000 \$ |
| - Conception et impression de la brochure | 35 000 \$ * |
| - Intégration au guide touristique | 8 000 \$ |
| - Distribution (sur 2 ans) | 4 000 \$ |
| - Site Internet (mise à jour, hébergement 2 ans) | 3 500 \$ |
| - Frais divers | <u>1 340 \$</u> |
| Total : | 112 346 \$ |

* : Aspect du projet sur lequel pourrait porter la contribution financière de la CRÉ.

Plan de financement :

| | |
|---|------------------|
| Ministère de la Culture et des Communications (60 % VVAP) | 22 477 \$ |
| Société de développement des entreprises culturelles | 12 000 \$ |
| Conseil des Arts et des Lettres du Québec | 12 000 \$ |
| Conseil des métiers d'art du Québec | 6 000 \$ |
| Association touristique régionale | 10 000 \$ |
| Subventions fédérales (traduction) | 1 169 \$ |
| Participation des artistes/artisans | 12 500 \$ |
| Partenaires privés, commandites | 11 200 \$ |
| Conférence régionale des élu(e)s | <u>25 000 \$</u> |
| Total : | 112 346 \$ |

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet de « Tournée des studios et ateliers de la Gaspésie » s'inscrit dans la vision d'avenir du tourisme culturel;

CONSIDÉRANT que ce projet est aussi identifié comme prioritaire dans le plan d'action de l'Association touristique de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que cet outil a un impact significatif sur les visites des ateliers et des studios de la Gaspésie de même que sur les ventes des produits des artistes et des artisans;

CONSIDÉRANT que la « Tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie » s'inscrit par ailleurs dans une stratégie globale qui vise à consolider, à structurer et à mettre en marché l'offre culturelle gaspésienne.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **Conseil de la culture de la Gaspésie** une subvention de **25 000 \$** pour le supporter dans son projet « **Tournée des studios et ateliers de la Gaspésie – 2006** ». Ce montant sera puisé à même le volet « **Activités** » du Fonds de développement pour l'année.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-128

6.1.2.6 Noël en Gaspésie – 3^e édition

Le directeur général précise que le projet est né de l'objectif de soutenir le développement des organismes du milieu. Des collaborations étroites furent établies avec le Centre de ski pin rouge et le Village gaspésien de l'héritage britannique afin de créer une nouvelle période d'ouverture hivernale, d'offrir un nouveau produit touristique hivernal et de générer de retombées économiques dans la région. Au fil des ans, l'événement a accru son rayonnement et le nombre d'activités proposées à la clientèle.

Le projet a pour objectif de créer une nouvelle destination vacances d'hiver pour la période des Fêtes, en Gaspésie. Son mandat est de prolonger la période touristique ainsi que le séjour des gens dans les secteurs de New Richmond, du Parc de la Gaspésie et dorénavant du Rocher-Percé. Les activités s'adressent à la population locale, régionale et nationale. Plusieurs organismes sont associés à l'événement afin de mettre en valeur les attraits de la région et de garantir un séjour diversifié et de qualité à la clientèle.

Pour une période de 8 jours, soit du 24 décembre 2005 au 1^{er} janvier 2006, l'événement propose aux participants de vivre une expérience d'activités de plein air et culturelles, tout en profitant de l'ambiance festive de Noël. Diverses activités sont proposées, telles que : exposition d'œuvres d'artistes de la Coopérative Vivred'art, un « Réveillon de Noël », un « Noël d'antan » au Village gaspésien de l'héritage britannique, excursion en raquettes dans le Parc de la Gaspésie, une expédition photos par train au Rocher Percé, concours de sculpture sur neige, « Veillée du jour de l'An Loto-Québec » avec d'immenses feux d'artifice.

Le promoteur du projet, la Corporation de développement touristique de New Richmond, estime qu'environ 15 000 personnes participeront aux activités de « **Noël en Gaspésie** » cette année. Considérant que l'achalandage en 2004 était de 5 000 personnes, cela

démontre que l'événement est en progression et que les partenaires sont satisfaits et souhaitent renouveler leur partenariat. Les retombées touristiques et économiques sont aussi en progression et influenceront le déroulement et la participation du public à l'événement de 2006.

Coût et financement

Coût du projet

| | |
|--|------------------|
| - Diffusion, promotion et communications | 20 000 \$ |
| - Réalisation des activités | <u>50 800 \$</u> |
| Total : | 70 800 \$ |

Structure de financement :

| | |
|---|-----------------|
| - Organisme et autres partenaires du milieu | 15 000 \$ |
| - Commanditaires | 30 800 \$ |
| - DEC | 20 000 \$ |
| - CRÉGÎM | <u>5 000 \$</u> |
| Total : | 70 800 \$ |

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet a pour but de créer une nouvelle destination vacances d'hiver en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes sont associés à l'événement afin de mettre en valeur les attraits de la région et de garantir un séjour diversifié et de qualité à la clientèle;

CONSIDÉRANT que le projet pourrait devenir une importante composante de l'offre touristique hivernale ainsi qu'un produit d'appel majeur;

CONSIDÉRANT que le tourisme hivernal est un créneau à développer en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les retombées sociales et économiques de la tenue de l'événement pour la région;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à la **Corporation de développement touristique de New Richmond** une subvention de **5 000 \$** pour la supporter dans son projet « **Noël en Gaspésie – 3^e édition** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-129

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Études et recherche », pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis de financer trois (3) projets, soit une implication totale de 85 500 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 292 700 \$.

| <u>Projets financés</u> | <u>Investissements</u> | <u>CRÉ</u> |
|---|------------------------|------------------|
| Route bleue de la Gaspésie (660) (CRÉGÎM) | 40 000 \$ | 30 000 \$ |
| Fondation Cornélius Brotherton (784) (Fondation Cornélius Brotherton) | 109 600 \$ | 20 000 \$ |
| Étude sur le lien interrives Gaspésie-Côte-Nord (1098) (Corporation du Lien interrives) | <u>143 100 \$</u> | <u>35 500 \$</u> |
| Cumulatif : | 292 700 \$ | 85 500 \$ |

Le directeur général ajoute qu'il y a un projet en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et que deux projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.2.2 Prises de décisions et information :

6.2.2.1 Plan de mise en valeur des végétaux thérapeutiques

Le directeur général mentionne que le promoteur du projet est l'Institut canadien des végétaux thérapeutiques (ICTV), OBNL incorporé en vertu de la loi fédérale en 2005. L'organisme a pour mandat de favoriser le développement socio-économique de la région par la mise en valeur des ressources végétales canadiennes à des fins de bien-être humain et animal.

Le présent projet fait suite aux discussions intervenues lors de rencontres tenues les 7 et 30 septembre ainsi que le 4 novembre 2005 entre divers intervenants régionaux, dont la CRÉ, dans du dossier de financement de l'Institut canadien des végétaux thérapeutiques (ICVT) dont le plan de développement général fut déposé en mai 2005. Ces rencontres ont permis d'établir l'intérêt de la région de la Gaspésie et des Îles pour le développement du secteur des végétaux thérapeutiques sur toute la chaîne de valorisation. Cet intérêt se manifeste par un désir clairement exprimé d'intervenir prioritairement d'une part auprès des entreprises émergentes et établies afin de favoriser leur développement et de générer ainsi la création d'emplois à tous les niveaux (main-d'œuvre journalière et spécialisée) et d'autre part de favoriser aux mêmes fins, la création de nouvelles entreprises à divers niveaux de la chaîne de valorisation.

À la rencontre tenue, ce 4 novembre dernier, les partenaires ont convenu, que l'ICTV élabore un devis pour la préparation du plan de mise en valeur des végétaux thérapeutiques de la région GÎM. Ce devis a été préparé sur la base de ce que les partenaires souhaitent connaître du secteur. Il tient compte du souhait des intervenants de répondre à l'ensemble des questions en une seule étude pour que la région puisse, dès la prochaine étape, mettre en oeuvre un plan de valorisation de cette filière qui permettra d'accroître la plus-value des entreprises et générer de ce fait la création d'emplois à tous les niveaux. Un comité de coordination, sur lequel siègera la CRÉ, sera constitué pour assurer le suivi de l'étude

La réalisation de l'étude vise à apporter une meilleure connaissance des éléments suivants de la filière des végétaux thérapeutiques, soit :

- Nombre d'entreprises associées au domaine des végétaux thérapeutiques (inclus herboristerie traditionnelle et algues) sur l'ensemble de la chaîne de valorisation : culture, transformation, mise en marché, récolte en milieu sauvage;
- État de la situation au niveau de chacune de ces entreprises : diagnostique (structure actuelle, objectifs de développement, besoins actuels et futurs);
- Chaînon manquant à la chaîne de valorisation des végétaux thérapeutiques sur la base des attentes exprimées et des connaissances disponibles;
- Sommaire du marché des végétaux thérapeutiques;

- Disponibilité des ressources connues en soutien à un plan de valorisation du domaine :
 - Terres agricoles;
 - Ressources végétales actuellement cultivées et récoltées en milieu sauvage;
 - Expertise régionale disponible pour le secteur (consultants, entreprises, sociétés de développement);
 - Programmes d'aide pertinents au sein des divers ministères et organismes régionaux;
 - Organismes ayant un intérêt annoncé pour le développement et la mise en valeur des végétaux thérapeutiques à un ou plusieurs niveaux (production, récolte, transformation, mise en marché, diversification, etc.).
- Forme et mécanismes de mise en place d'un plan de mise en valeur des végétaux thérapeutiques faisant appel à un soutien direct (ressources humaines et financières) aux entreprises impliquées;
- Ressources financières et humaines nécessaires à une action concrète de valorisation des ressources;
- Établissement des livrables à court, moyen et long terme suite à la mise en place du plan de valorisation pour la région.

Coût et financement

Coût du projet :

| | |
|--|-----------------|
| - Plan de mise en valeur des végétaux thérapeutiques | 43 250 \$ |
| - Révision et finalisation du plan développement de l'ICTV | <u>3 500 \$</u> |
| Total : | 46 750 \$ |

Structure de financement :

| | |
|-------------|-----------------|
| - Organisme | 4 324 \$ |
| - MAMR | 19 463 \$ |
| - DEC | 19 463 \$ |
| - CRÉGÎM | <u>3 500 \$</u> |
| Total : | 46 750 \$ |

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la région de la Gaspésie et des Îles pour le développement du secteur des végétaux thérapeutiques sur toute la chaîne de valorisation;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'organisme de favoriser le développement socio-économique de la région par la mise en valeur des ressources végétales à des fins de bien-être humain et animal;

CONSIDÉRANT que les partenaires régionaux au dossier ont convenu d'intervenir auprès des entreprises émergentes afin de favoriser leur développement et de générer ainsi la création d'emplois à tous les niveaux de la filière des végétaux thérapeutiques;

CONSIDÉRANT que le projet permet la mise en place d'un plan de valorisation de cette filière qui permettra d'accroître la plus-value des entreprises et générer, de ce fait, la création d'emplois à tous les niveaux;

CONSIDÉRANT qu'un comité de coordination, sur lequel siègera la CRÉ, sera constitué pour assurer le suivi de l'étude;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de diversification du développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à l'**Institut canadien des végétaux thérapeutiques** une subvention de **3 500 \$** pour la supporter dans son projet d'étude « **Plan de mise en valeur des végétaux thérapeutiques** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Études et recherches »** du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-130

6.2.2.2 Étude pédologique de la Gaspésie

Le directeur général rappelle qu'en mars 2002, l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA), le MAPAQ et le MDERR signaient une entente pour la réalisation d'une étude pédologique en Gaspésie au coût de 398 000 \$. Leur contribution respective fut de 181 000 \$, 70 000 \$ et 47 000 \$. Le projet, qui couvre 23 000 hectares de terre en culture, représentait 315 jours de démarches sur le terrain, 750 échantillons d'analyse et la numérisation des données sur 15 feuillets 1 :20 000 couvrant l'ensemble des MRC gaspésiennes. L'échéancier étalait les travaux sur trois ans et prévoyait le dépôt et la diffusion à l'ensemble des partenaires régionaux en décembre 2005.

Cependant, à ce stade-ci le projet rencontre un léger dépassement de coût que l'IRDA estime à 20 000 \$. Trois éléments lui sont attribuables : l'excédent des superficies caractérisées, l'augmentation des frais d'analyse de laboratoire et du nombre de feuillets à numériser.

Ainsi, d'une part, l'étude comptera 7 000 hectares de plus que ceux estimés. Quant aux frais d'analyse de laboratoire, ils seront passés de 100 à 150 \$ par échantillon;

augmentation absorbée en grande partie par l'IRDA à même le protocole d'entente. Finalement, l'ajout de 40 feuillets additionnels augmente d'autant la charge de travail à la numérisation de même qu'à la reproduction. Soulignons que l'équipe de l'IRDA a réussi à réaliser l'inventaire terrain à l'intérieur de l'échéancier prévu, contrôlant d'autant les coûts.

Les résultats préliminaires présentés par l'IRDA confirment non seulement la qualité du produit mais aussi son apport à titre d'outil d'aide à la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de développement régional. L'étude est maintenant complétée et le rapport pédologique est en impression. Il reste à finaliser la compilation des infos sur le média CD qui contiendra cartes, rapport et informations complémentaires à l'étude pédologique. Une tournée de promotion est prévue en mai 2006 afin de vulgariser le document et faciliter son intégration auprès des partenaires régionaux. Cette étude de connaissance et d'aménagement du territoire sera un outil de la plus grande valeur qui servira tant aux secteurs agricole, forestier que municipal.

Le financement demandé couvrira les coûts pour la numérisation, l'impression et la publication de même que la reproduction numérique de cette imposante étude pédologique. Ce financement additionnel permettra à l'IRDA de livrer le produit spécifié au contrat pour l'ensemble du territoire inventorié. Le MAPAQ est disposé à contribuer pour 7 000 \$. Le promoteur du projet, la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie, demande donc à la CRÉ de combler la somme de 13 000 \$. Cette somme permettrait de doter le milieu d'un outil qu'il attend avec beaucoup d'impatience, outil que les autres régions du Québec possèdent depuis fort longtemps comme outil d'aménagement territorial.

Coût et financement

Coût du projet :

| | |
|---|------------------|
| - Numérisation, impression et publication | <u>20 000 \$</u> |
| Total : | 20 000 \$ |

Structure de financement :

| | |
|----------|------------------|
| - MAPAQ | 7 000 \$ |
| - CRÉGÎM | <u>13 000 \$</u> |
| Total : | 20 000 \$ |

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'étude pédologique est un outil important d'aide à la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de développement régional;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre un dépassement de coût rattaché à l'excédent des superficies caractérisées, l'augmentation des frais d'analyse de laboratoire et du nombre de feuillets à numériser;

CONSIDÉRANT que le projet vise à finaliser la compilation des infos sur le média CD qui contiendra cartes, rapport et informations complémentaires à l'étude pédologique;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de diversification du développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Hélène Chevrier et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à la **Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie** une subvention de **13 000 \$** pour la supporter dans son projet « **Étude pédologique de la Gaspésie** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Études et recherches »** du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-131

6.3 Volet « Ententes spécifiques » :

6.3.1 Reconduction de l'entente pour la mise en valeur du cerf de Virginie en Gaspésie

Le directeur général rappelle qu'une entente spécifique pour la mise en œuvre du plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie avait été signée en 1999 pour une durée de 3 ans. L'entente impliquait les partenaires régionaux et gouvernementaux suivants :

- Les secteurs faunes et parcs du gouvernement du Québec;
- Le ministère des Ressources naturelles;
- Le ministère des Régions;
- La Fondation de la faune du Québec;
- La Fédération québécoise de la Faune, Conseil régional Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- La CRÉ (CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine).

Cette entente de partenariat permettait, par une mise de fonds de 100 000 \$, la mise en œuvre d'un programme de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie afin de retrouver et de maintenir à long terme les bénéfices socio-économiques générés par cette ressource, et ce, dans le cadre d'une concertation et une implication des intervenants régionaux et gouvernementaux.

Ce programme de mise en valeur comportait principalement trois (3) moyens d'intervention, à savoir :

- Le contrôle de la prédation par le coyote;
- Le nourrissage d'urgence du cerf lors des hivers difficiles;
- L'aménagement de l'habitat.

L'entente est échue depuis 2003, mais en raison de l'utilisation partielle des fonds réservés au volet « Nourrissage d'urgence » et grâce à d'autres programmes comme le volet 2, le plan de mise en valeur a quand même pu atteindre ses objectifs malgré la fin de l'entente.

Le bilan de l'entente est très positif, parce que les efforts déployés dans le cadre des trois volets, ont permis, entre autres, la réouverture depuis trois ans de la chasse au cerf de Virginie.

Les sommes d'argent prévues au nourrissage d'urgence et à la prédation seront toutes utilisées à la fin de cette année. En raison de la volonté des partenaires impliqués, la reconduction de l'entente s'avère donc une avenue intéressante pour assurer la poursuite du programme au cours des prochaines années.

Majella Emond souligne que le volet « Contrôle de la prédation » par le coyote sur le cerf a eu également des effets positifs sur les caribous présents dans le Parc de la Gaspésie.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'entente spécifique pour la Mise en œuvre du plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que cette entente est échue depuis 2 ans;

CONSIDÉRANT le bilan positif de l'entente, et ce, dans tous les volets;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires impliqués de travailler à la reconduction de l'entente pour les prochaines années.

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entreprenne dans les meilleurs délais les démarches nécessaires auprès des partenaires régionaux, nationaux et gouvernementaux pour assurer la reconduction ou la signature d'une entente de partenariat pour la mise en œuvre du plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-132

6.3.2 Protection du littoral

Le directeur général rappelle aux administrateurs que le dépôt de la demande d'entente spécifique sur la Protection du littoral remonte à 2003. Comme les ministères impliqués ne disposaient pas des sommes nécessaires à l'intérieur de leurs propres budgets, une demande de financement au Conseil du Trésor a été acheminée au bureau central du ministère du Développement économique, de la Recherche et des Régions (MDERR) en décembre 2004.

En 2004, le Conseil des ministres adoptait un mémoire et mandatait le MDERR pour qu'il mette en place un comité ministériel de coordination pour les trois régions maritimes. Au mois d'octobre 2005, une rencontre était organisée pour faire le point. Des représentants des trois régions maritimes soit le Bas-St-Laurent, la Côte-Nord et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, des représentants de tous les ministères impliqués et leurs directions régionales respectives et des représentants de l'Université du Québec à Rimouski étaient invités à participer à cette rencontre.

Il en ressort que les ministères impliqués ont préparé un « Plan global d'intervention gouvernementale 2005 – 2009 en matière d'érosion du littoral maritime pour les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ». Ce plan d'action vise à mettre en œuvre une approche globale et intégrée de gestion du littoral maritime dans les trois régions. Cette approche nécessite une coordination sur le plan régional et le plan national.

Afin de mettre en place cette approche, le ministère des Affaires municipales et des Régions, demandera directement le financement nécessaire au Conseil du Trésor. Le plan prévoit des actions dès 2005.

L'objectif ultime du plan est d'implanter une gestion intégrée du littoral dans un souci de développement durable de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent.

Le cadre organisationnel d'intervention prévoit dans chacune des régions un comité interministériel régional coordonné conjointement par le directeur régional du MAMR et par le directeur général de la Conférence régionale des élu(e)s. Les ministères impliqués sont le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère des Transports, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que le ministère des Pêches et des Océans Canada. Des conseillers techniques et scientifiques de l'UQAR feront également partie des comités.

Ces comités auront pour mandat de :

- Planifier, coordonner et orchestrer les activités d'information des intervenants et de la population concernés;
- Poursuivre ou initier certaines études sur l'évolution du littoral;
- Encadrer les études d'avant-projet et des études environnementales;
- Mettre graduellement en place des mesures nécessaires à la gestion du dossier de l'érosion des berges.

En tant que partenaire privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional, la CRÉ sera au cœur de la mise en œuvre du plan d'intervention. Les CRÉ recevront l'aide financière qui leur permettra d'embaucher le personnel nécessaire à la conduite des travaux.

Il y aura au niveau national un comité interministériel central de coordination. Il sera présidé par le sous-ministre au Développement régional et à la Ruralité au MAMR. Ce comité aura les responsabilités suivantes :

- Dégager des orientations gouvernementales et les principes à adopter en matière de protection du littoral;
- Appuyer les comités régionaux dans leurs activités;
- Élaborer et proposer au gouvernement un cadre financier pour assister les municipalités et les MRC dans la mise en place des mesures retenues et établir les lignes directrices d'un programme d'aide;
- Documenter et proposer des solutions concernant les aspects légaux liés à la gestion du dossier de l'érosion des berges et d'obtenir tout éclairage technique requis par les comités régionaux;
- Coordonner la mise en place d'une chaire de recherche en gestion du littoral à l'UQAR.

L'acquisition des connaissances sera de la responsabilité de la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'UQAR.

Le programme de recherche devra s'articuler autour des axes suivants :

- Acquisition de connaissance sur la dynamique de l'érosion côtière;
- Évaluation des impacts et des enjeux récents, actuels et futurs associés à la dynamique côtière;
- Renforcement des capacités d'adaptation des communautés côtières dans une perspective de gestion intégrée des côtes.

Le programme sera soutenu par un important système de suivi environnemental. Un système de monitoring de haute technologie permettra de mesurer la variabilité spatio-temporelle des processus d'érosion ainsi que les changements géomorphologiques et écosystémiques des côtes. Il dressera en outre un portrait de l'utilisation du sol et du cadre bâti. Ce système comprend :

- Un système d'acquisition d'imagerie géoréférencée aéroportée en 3D (SAIGA-3D);
- Un réseau de stations de mesures de l'érosion côtière (bornes);
- Un réseau de suivi des paramètres climatiques des régions côtières.

Un des objectifs finaux est de mettre en place un schéma directeur d'intervention littorale. Il y aura donc beaucoup de travail à faire avec le monde municipal. Des activités de formation sont prévues tant pour les élus que pour le personnel. Un dialogue constant entre le comité de coordination régional et les MRC et municipalités sera implanté. Après la phase d'acquisition de connaissance, il y aura un diagnostic et il faudra déterminer

des causes et des tendances, il faudra établir les zones prioritaires d'intervention dans chacune des MRC et réviser les schémas d'aménagement des MRC en intégrant les orientations en rapport avec l'érosion littorale.

Le cadre financier préparé par le comité national nécessite près de 73 M\$, incluant 60 M\$ pour des interventions immédiates dans chacune des régions. Il est prévu 100 000 \$ par année pendant cinq ans pour l'embauche de coordonnateurs dans les CRÉ de chacune des régions. Le budget prévoit également un montant de 3,1 M\$ pour le financement de la Chaire de recherche.

Hélène Chevrier suggère, afin de tenir compte des spécificités des territoires de la région, de mettre en place deux comités de suivi un pour la Gaspésie et un autre pour les Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. MANDATS CONFIEÉS À LA CRÉ :

7.1 Planification stratégique – Information sur la démarche de réalisation

Le directeur général souligne que la démarche de réalisation du Plan quinquennal de développement régional (PQDR) est prévue en six (6) étapes. La tenue de deux importantes réunions, soit celle du 26 octobre dernier à Bonaventure avec les mandataires-conseils et le 1^{er} décembre dernier avec plusieurs partenaires socio-économiques et gouvernementaux de la région, a permis de compléter quatre (4) des six étapes prévues au calendrier, à savoir :

- L'identification des faits saillants, des forces et faiblesses, des menaces et opportunités (hiver 2005);
- L'identification et la validation de la vision régionale (printemps 2005);
- L'identification et la validation des grands enjeux et défis de développement (automne 2005);
- L'identification des orientations et objectifs stratégiques découlant des enjeux et des défis de développement (automne 2005).

Le dépôt d'une proposition de plan quinquennal de développement régional au gouvernement se fera vraisemblablement au printemps de 2006.

Rencontre du 1^{er} décembre 2005 à la Base de plein air Bellefeuille de Pabos Mills

La rencontre tenue à la Base de plein air Bellefeuille de Pabos Mills, le 1^{er} décembre dernier a été déterminante dans le processus menant à la réalisation du plan quinquennal puisqu'elle a réuni un peu plus de 90 personnes provenant du monde

municipal, des différents ministères présents en région et également de représentants des secteurs d'activité économiques, sociales et culturelles.

Les participant(e)s à cette rencontre ont grandement apprécié de pouvoir participer aux quatre ateliers prévus au programme de la journée et contribuer ainsi à l'identification des objectifs et orientations stratégiques découlant de chacun des défis et enjeux qui attendent la région au cours des prochaines années.

Les prochaines étapes

Les prochaines étapes de la démarche de réalisation du plan quinquennal consisteront d'abord à colliger les propositions d'orientations et des objectifs stratégiques émanant de la réunion du 1^{er} décembre dernier. Cet exercice devrait se faire par les membres de la permanence au cours des prochaines semaines.

Une fois colligés, les orientations et objectifs seront soumis à la consultation des mandataires-conseils au début de janvier 2006 afin de déposer, à la prochaine réunion des administrateurs de la CRÉ (fin-janvier), une proposition de document pour validation et poursuite de la démarche.

Le directeur général précise que les partenaires socio-économiques de la CRÉ seront invités au cours du mois de janvier à réfléchir sur les orientations et les actions à poser pour assurer la mise en œuvre du plan quinquennal.

Majella Emond mentionne pour sa part que la MRC de La Haute-Gaspésie va s'arrimer à la démarche régionale. D'ailleurs, il ajoute qu'une rencontre avec les représentants de la CRÉ et ceux de la MRC de La Haute-Gaspésie devrait se tenir au cours du mois de janvier pour convenir des arrimages possibles.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.2 Commission forestière régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – État de situation

Le directeur général souligne qu'en décembre 2004 était rendu public le rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, familièrement appelée la Commission Coulombe.

Sommairement, en ce qui a trait à la décentralisation et à la régionalisation de la gestion forestière, la Commission recommande que les CRÉ soient désignées comme étant les interlocuteurs politiques responsables de la mise en place des commissions forestières régionales (CFR) dans chacune des régions intéressées. Les principaux mandats de cette dernière commission seraient la préparation du Plan régional de développement forestier (PRDF), la coordination entre les diverses parties intéressées et l'analyse des projets de sylviculture et de forêt habitée.

En novembre 2005, par le décret paru dans la Gazette officielle, le gouvernement du Québec crée le Programme relatif à l'implantation de la CFR et à la conception du PRDF. L'implantation des CFR et la préparation des PRDF doivent être précédées de projets-pilote, des consultations publiques requises, d'une rencontre nationale destinée à proposer des orientations définitives au gouvernement du Québec en matière de décentralisation de la gestion des forêts du domaine de l'État et de la mise en place des mesures législatives et administratives requises.

Un document de support fait par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devrait être transmis à la CRÉ dans les prochaines semaines. Ce document précisera les mandats de la CFR, sa composition et le contenu éventuel des PRDF. Pour l'instant, il est seulement connu que le principal mandat de la CFR sera d'élaborer le PRDF et que le PRDF devra comprendre les éléments suivants :

- Les orientations stratégiques du développement du secteur forestier de la région;
- Les priorités d'utilisation du territoire forestier;
- Une planification du développement et de la gestion de la voirie forestière;
- Des éléments de consolidation ou de complémentarité avec les outils de planification déjà préparés à l'échelle régionale et à l'échelle locale.

La CRÉ doit confirmer au ministère des Ressources naturelles et de la Faune son intérêt de réaliser ces projets-pilote.

Les projets-pilote débiteront dans la région après que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la CRÉ aient signé une entente à cet effet, précisant notamment les modalités de la réalisation du projet et son financement.

Un budget de 150 000 \$ est disponible cette année pour la réalisation du projet-pilote. Un montant probablement équivalent sera disponible pour chacune des deux années subséquentes.

La CRÉ travaillera de concert avec les communautés autochtones qui auront convenu d'une entente de participation avec le gouvernement. Ce dernier initiera les discussions avec les communautés autochtones et transmettra les résultats des ententes à la CRÉ.

La CRÉ associera à ses travaux les principaux agents régionaux représentant les divers intérêts régionaux économiques, sociaux, environnementaux ou autres concernés.

La CRÉ consultera la population régionale selon les principes de la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

Chaque CRÉ intéressée a douze mois pour conduire les projets-pilote de la CFR et du PRDF et déposer un rapport pour la CFR et un autre pour le PRDF au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ces rapports doivent être déposés au plus tard le 1^{er} décembre 2006.

Le rapport pour la CFR comprendra :

- Une description des résultats du projet-pilote;
- Une description de la structure, du mandat et des responsabilités de la CFR;
- Une description des règles de fonctionnement (quorum, mode de prises de décisions, règles pour la tenue de consultations publiques, obligations et mécanismes de règlement de compte, etc.);
- Un mécanisme de règlement des différends;
- Une évaluation des besoins financiers et l'identification des sources de financement;
- Les recommandations sur les suites à donner au projet-pilote;
- Une identification, le cas échéant, des points de divergence avec les communautés autochtones;
- Une description des résultats des consultations publiques et le suivi accordé par la CRÉ.

Le rapport pour le PRDF comprendra :

- Une description des résultats du projet-pilote;
- Le contenu exact du plan à produire, les modalités de sa préparation par la CFR et celles de son adoption, les mécanismes envisagés pour consulter les utilisateurs du territoire et la population sur les projets de plan ainsi que les moyens envisagés pour solutionner les différends que la préparation du plan pourrait soulever;
- Une analyse des coûts de l'élaboration du PRDF.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le Programme relatif à l'implantation de commissions forestières régionales et à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement forestier;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 3.1.2 du Programme que chaque Conférence régionale des élus confirme son intérêt pour la réalisation dans sa région d'un projet-pilote sur le développement d'une Commission forestière régionale;

CONSIDÉRANT que la CRÉ accepte les obligations faites aux CRÉ en vertu des clauses 6.1 à 6.6 inclusivement du Programme;

CONSIDÉRANT que la CRÉ accepte de :

- Travailler avec les communautés autochtones qui signeront une entente de participation à un projet-pilote avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune,
- Travailler avec les principaux intervenants de la région,
- Consulter la population régionale dans le respect des principes de la Politique de consultation;

CONSIDÉRANT que la CRÉ conviendra d'une entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur la réalisation des projets-pilote et mandate son directeur général pour négocier et signer l'entente à convenir.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine informe le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de sa volonté de réaliser un projet-pilote sur le développement d'une Commission forestière régionale et sur l'élaboration d'un Plan de développement forestier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-133

8. **REPRÉSENTANT DE LA CRÉ AU CONSORTIUM POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT GASPÉSIENNE**

Le directeur général souligne que suite aux dernières élections municipales, le poste occupé par la CRÉ (poste réservé) au sein du conseil d'administration du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne est vacant.

Dans une lettre adressée au président de la CRÉ, le 23 novembre dernier, la présidente du conseil d'administration du Consortium, madame Caroline Duchesne, demande à la CRÉ de bien vouloir nommer un représentant pour combler le poste vacant.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine désigne Majella Emond en tant que représentant de la CRÉ au conseil d'administration du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-05-134

9. **DOSSIERS CULTURELS :**

9.1 **Les métiers d'art en Gaspésie – Suivi à la présentation du 13 octobre 2005**

Le directeur général rappelle que le 13 octobre dernier, le Conseil de la culture de la Gaspésie était invité à présenter divers sujets relatifs au développement culturel régional, dont le portrait des métiers d'art en Gaspésie. Les administrateurs présents à cette rencontre ont alors manifesté le souhait de connaître les retombées économiques rattachées à ce secteur. Pour le bénéfice de l'ensemble des membres du conseil

d'administration, nous reprenons les faits saillants de cette présentation, auxquels nous avons ajouté des données quantitatives relatives aux retombées économiques du secteur.

En Gaspésie, les métiers d'art constituent un secteur très dynamique. En 1997, le Conseil de la culture de la Gaspésie (CCG) procédait à une étude de la situation des métiers d'art par le biais d'un sondage exhaustif réalisé par la firme Rad'art. Les conclusions de ce sondage avaient conduit à l'émergence de certains projets structurants pour le milieu, dont la mise sur pied du Réseau *Signature Gaspésie*.

À l'hiver 2005, le CCG a entrepris une démarche visant à actualiser le portrait du secteur. Cette initiative concordait avec une demande du Conseil des métiers d'art du Québec qui souhaitait pour sa part se doter d'un portrait d'ensemble des métiers d'art au Québec afin de faciliter l'identification des réseaux potentiels et des aires de coopération.

L'enquête effectuée par le CCG l'a été auprès de deux groupes : les producteurs et les organismes diffuseurs de métiers d'art. Le premier questionnaire, destiné aux producteurs, était basé sur cinq grands secteurs de développement, soit la création, la production, la mise en marché, la diffusion et la formation. 51 artisans ont participé au sondage, ce qui constitue un échantillon représentatif pour la région. Le deuxième questionnaire s'adressait aux organismes diffuseurs de métiers d'art : boutiques, galeries, musées, événements, etc. 41 organismes ont répondu, ce qui constitue encore ici un échantillon représentatif.

Les métiers d'art en chiffres :

Le Portrait des organisations culturelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine comporte des données très intéressantes sur les retombées économiques. Ce secteur représente :

- 24 % des organisations du secteur « Culture et communication »;
- 17,3 % de l'ensemble des emplois du secteur « Culture et communication »;
- 31,2 % des emplois à temps plein, 13,6 % à temps partiel, 37 % saisonniers, 14,9 % occasionnels et 3,2 % contractuels.

Au cours des 9 dernières années, le Musée acadien du Québec à Bonaventure a contribué à faire vendre dans la région plus de **1 160 000 \$** de produits des métiers d'art et du terroir conçus et fabriqués dans notre région, dont **992 000 \$** seulement entre 2002 et 2004, soit depuis la création du Réseau *Signature Gaspésie*.

Ce montant est comptabilisé pour :

- Une *Expo/vente d'art, de métiers d'art et d'artisanat* en décembre 1996 au Musée;
- Huit années du *Salon régional d'art et de métiers d'art*, de 1997 à 2004;
- Quatre années du Réseau *Signature Gaspésie*, de 2001 à 2004;
- Le Salon a débuté en 1996 avec un total de **31** exposants (chiffre d'affaires de **10 745 \$**) alors qu'en 2004, on en comptait **74** (chiffre d'affaires de **62 942 \$**);

- Concernant le Réseau, la clientèle est majoritairement une clientèle touristique. Le montant des ventes en 2001 s'est élevé à **49 691 \$** alors qu'en 2003, elles ont dépassé **350 000 \$**.

Principales recommandations :

Voici les recommandations proposées pour l'élaboration du plan de développement du secteur. Elles concordent avec les recommandations émises lors du Forum Culture et Développement tenu en juin 2004 :

Consolidation :

- Maintenir et consolider le Réseau Signature Gaspésie;
- Consolidation de la Tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie.

Réseautage :

- Organiser des journées de formation et de ressourcement sur des aspects importants à améliorer, tels que la production, la création et la mise en marché;
- Développer des outils nécessaires pour aider les artisans à solutionner les problématiques liées à leur profession.

Reconnaissance :

- Reconnaître un lieu déjà existant en diffusion des métiers d'art;
- Créer un prix régional en métiers d'art;
- Organiser des tournées dans des lieux de métiers d'art.

À venir :

L'année 2005 – 2006 servira à définir, par l'élaboration d'un plan de développement, les actions à poser afin de structurer, de consolider et de développer ce secteur.

Les administrateurs suggèrent que les représentants du Conseil de la culture de la Gaspésie viennent présenter une fois réalisé le plan de développement à une prochaine réunion de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.2 Tourisme culturel – Demande d'appui du Conseil de la culture de la Gaspésie

Le directeur général rappelle que le 3 mai dernier, les membres du comité de suivi de l'entente spécifique en Développement culturel se réunissaient afin de dresser le bilan des actions menées dans le cadre de l'entente spécifique en Développement culturel 2002 – 2005 et pour discuter des possibilités de renouvellement. L'issue de cette rencontre a conduit à établir un consensus autour de l'idée d'élaborer une entente de

collaboration générale basée sur une vision régionale du développement culturel. Cette entente constituera le cadre précisant les modalités de coopération réciproque pour la suite des interventions en développement culturel, notamment en ce qui concerne les communications, la consultation et la concertation.

Une fois le cadre défini, des ententes spécifiques seront négociées de façon distincte pour les arts et les lettres, les entreprises culturelles, le tourisme culturel, le développement culturel, la mise en œuvre de la Politique régionale de la lecture, etc.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente demande d'appui de la part du Conseil de la culture de la Gaspésie.

Il y a cinq ans, le Conseil de la culture de la Gaspésie (CCG) lançait le projet « *Terre et mer d'accueil et de culture* ». Ce projet allait permettre de développer de nouveaux outils de promotion de l'activité culturelle régionale, dont « *La Gaspésie sous toutes ses cultures* » et « *La Tournée des studios et ateliers de la Gaspésie* ».

À l'automne 2004, le CCG et ses partenaires ont participé à une démarche dont l'objectif principal consistait à faire le bilan des interventions réalisées au cours des cinq années précédentes. Le bilan visait de façon plus spécifique à :

- Faire un diagnostic pour chacun des projets;
- Définir le rôle du CCG et de ses partenaires;
- Établir clairement le niveau de partenariat;
- Explorer une vision d'avenir.

Principales conclusions :

- Poursuivre les actions d'intégration du produit culturel à l'offre touristique;
- Développer un partenariat durable avec l'ATR afin de poursuivre la commercialisation du tourisme culturel;
- Poursuivre les actions de promotion de l'offre culturelle;
- Mettre en place des mécanismes de concertation en tourisme culturel.

Vision d'avenir :

D'ici 2010, poursuivre les efforts de développement du tourisme culturel comme valeur ajoutée à l'offre touristique actuelle et ainsi s'assurer que la région gaspésienne se positionne à titre d'expérience culturelle incontournable.

Orientations stratégiques :

- Consolidation des organisations, des attraits et des événements;
- Développement par la préservation et l'intégrité des composantes culturelles : authenticité, créativité et innovation;
- Mise en marché de l'offre culturelle permettant l'affirmation des éléments identitaires et distinctifs;
- Compréhension et respect mutuel des intervenants touristiques et culturels.

Afin d'aller de l'avant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement du tourisme culturel, la CCG interpelle la Conférence régionale des élu(e)s afin qu'elle approuve la vision et les orientations stratégiques de développement telles que définies par les partenaires concernés. Le plan de développement devrait pour sa part être déposé en janvier 2006.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le bilan effectué par le CCG à l'égard des actions menées en tourisme culturel depuis cinq ans;

CONSIDÉRANT que ce bilan a été réalisé avec le concours de plusieurs partenaires régionaux dont l'ATR de la Gaspésie, les CLD, la CRÉ, le MCCQ, les SADC et les VVAP de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT les constats relevés et la vision de développement qui vise essentiellement une concertation accrue des intervenants des secteurs culturels et touristiques et une plus grande cohésion des actions menées par chacun des secteurs;

CONSIDÉRANT que l'on demande à la CRÉ d'approuver la vision et les orientations stratégiques de développement telles que définies par les partenaires concernés.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine la vision et les orientations stratégiques de développement du tourisme culturel telles que proposées par le Conseil de la culture de la Gaspésie et ses partenaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-135

10. **SUIVI DES DOSSIERS RÉGIONAUX :**

10.1 **Transport ferroviaire**

Le directeur général souligne que suite à la fermeture de l'usine Smurfit-Stone de New Richmond, la compagnie de chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs menace de cesser ses activités sur le tronçon ferroviaire entre Matapédia et Chandler menaçant du fait même le tronçon entre Chandler et Gaspé.

Le président de la Corporation du chemin de fer de la Gaspésie (CCFG), François Roussy, en raison des impacts négatifs qu'aurait l'abandon des activités du transport ferroviaire sur le développement industriel à venir, devrait convoquer une réunion en janvier prochain avec les élus des quatre MRC concernées, à savoir les MRC Côte-de-

Gaspé, Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon pour discuter d'une stratégie pour maintenir le chemin de fer.

Georges Mamelonet renchérit en soulignant que le chemin de fer n'est pas seulement un outil de transport de marchandises mais aussi un outil de communication et de développement social et économique. La menace de fermeture du chemin de fer a un côté positif, à l'effet qu'elle permet aux intervenants de la région de se mobiliser et de se concerter.

François Roussy ajoute que la CCFG est intéressée à faire l'acquisition et devenir propriétaire du tronçon ferroviaire Matapédia/Gaspé pour en assurer le développement, et ce, dans un contexte régional d'intermodalité des différents moyens de transport.

Majella Emond souligne que la MRC de La Haute-Gaspésie, même si elle n'est pas comprise sur l'axe du tronçon, appuie le dossier et les initiatives des autres MRC de la région pour garder ouvert le chemin de fer en Gaspésie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.2 Transport aérien

Le directeur général souligne que le 29 novembre dernier se tenait sous la présidence de la Ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet, un Forum sur le transport aérien au Québec. Ce forum fait suite à la tournée régionale que la Ministre a effectuée à l'été et à l'automne 2005. Dans notre région, deux rencontres ont eu lieu, le 11 juin aux Îles-de-la-Madeleine et le 3 octobre à Bonaventure. À ces deux occasions, la CRÉ était invitée et nous avons représenté les intérêts de la région lors de ces rencontres.

Les attentes exprimées lors des consultations régionales se regroupaient autour de trois axes principaux, soit :

- Mieux cibler les besoins de la clientèle;
- Améliorer les services aériens réguliers en région;
- Assurer la viabilité des aéroports.

Le Forum national avait comme objectifs de :

- Permettre aux participants d'échanger sur les axes d'intervention dégagés lors des consultations régionales;
- Établir des consensus sur les actions à prendre.

À ce Forum, la CRÉ, qui avait la responsabilité des invitations, avait délégué M. Jean-Guy Poirier, président de la Table des préfets et représentant le conseil d'administration de la CRÉ, M. Gilbert Scantland, directeur général, M. Gaétan Lelièvre, mandataire-conseil pour les transports en Gaspésie et M. Pierre Proulx, mandataire-conseil pour les transports aux Îles-de-la-Madeleine. Participaient aussi à ce Forum des représentants des régions concernées (régions périphériques), des représentants des transporteurs, et

des représentants de certains organismes nationaux comme les chambres de commerce et le Conseil des aéroports du Québec.

En synthèse, il se dégage les éléments suivants :

- Les situations du transport aérien varient énormément d'une région à l'autre, certaines sont relativement satisfaites du programme de soutien actuel, d'autres désirent l'abolir et d'autres encore veulent y apporter des changements importants. Tous, cependant, s'entendent sur l'importance du transport aérien pour les régions du Québec, et sur le fait qu'il faudra continuer de supporter le service dans certaines régions, dont, notamment, la nôtre;
- Le gouvernement a fixé un cadre budgétaire et que toutes les propositions qui pourront être examinées devront l'être en fonction de ce cadre;
- Les CRÉ doivent prendre la responsabilité d'établir un consensus dans leur région sur les besoins en matière de transport aérien et doivent préciser les attentes de leur région en matière de support gouvernemental au transport aérien;
- L'entente actuelle avec Air Canada a été prolongée de six mois pour permettre de mener cette opération et pour permettre de convenir d'un nouveau programme d'aide au transport aérien.

La CRÉ est donc invitée à amorcer le travail et il conviendrait d'établir un plan d'action en conséquence.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par *Micheline Pelletier et appuyé par Majella Emond* que la *Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine* :

- *Forme un comité ad hoc sur le transport aérien qui regroupera avec les mandataires-conseils et les intervenants concernés pour préparer une proposition régionale sur le transport aérien dans notre région;*

La proposition devra tenir compte :

- *Des besoins de l'ensemble de la région;*
- *Des besoins spécifiques de chacun des territoires;*
- *Des capacités des territoires à supporter et à participer à la proposition.*

Cette proposition devra être déposée au conseil d'administration de la CRÉ au plus tard en mars 2006.

- *Se dote d'une ressource pour traiter exclusivement du dossier des transports;*

- *Élargie la composition du comité ad hoc aux administrateurs suivants :*

*Micheline Pelletier;
Nicole Appleby
Georges Mamelonet*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-136

En complément d'information, Majella Emond, mentionne que la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts travaillent actuellement pour que l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts puisse accueillir des plus gros avions afin de desservir d'autres destinations.

Benoît Arseneau souligne aussi l'importance de tenir compte des besoins de chacun des territoires de la région qui ont leurs spécificités propres en citant les Îles-de-la-Madeleine qui n'ont pas les mêmes besoins que la Gaspésie. À cet effet, il suggère une coprésidence du comité assurée par un représentant de la Gaspésie et un représentant des Îles-de-la-Madeleine.

Georges Mamelonet souligne qu'il faut regarder loin, il faut selon lui avoir une vision et des actions à long terme et surtout avoir un plan d'ensemble pour la région.

10.3 Secteur forestier – Suivi du plan d'action

Le directeur général souligne que le 17 octobre dernier, les ministres des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Claude Bécharde et de l'Emploi et de la solidarité sociale, madame Michelle Courchesne ont fait connaître les mesures que le gouvernement du Québec entend prendre, en réponse aux plans d'action déposés par la CRÉ dans le cadre du virage forestier actuel et de la baisse de possibilité ligneuse de 20 %.

À titre de rappel, les demandes de la CRÉ présentées dans le plan d'action sont les suivantes :

Rappel des demandes présentées dans le plan d'action pour 2005 – 2006

| | |
|--|--------------|
| - Réalisation des travaux supplémentaires | 6 170 000 \$ |
| - Intensification de l'aménagement en forêt publique (PCEF) | 5 180 000 \$ |
| - Intensification de l'aménagement en forêt publique (PMVFP) | 6 345 000 \$ |
| - Mise en valeur du milieu forestier (Volet II) | 4 280 000 \$ |
| - Développement de la recherche forestière | 1 150 000 \$ |

| | |
|--|-------------------|
| - Consolidation et diversification de la structure industrielle forestière | 970 000 \$ |
| - Autres mesures | <u>650 000 \$</u> |
| Total du plan 2005 – 2006 | 24 745 000 \$ |

La réponse du gouvernement du Québec est la suivante :

Résumé des réponses gouvernementales au plan d'action

| | |
|--|------------------|
| - Programme relatif à l'implantation de la CFR et du PRDF | 150 000 \$ |
| - Programme concernant la participation régionale à la mise en valeur des forêts | 87 000 \$ |
| - Embauche d'un agent géré par Forintek | 200 000 \$ |
| - PMVRMF – Volet I | 461 000 \$ |
| - PMVRMF – Volet II | 3 670 000 \$ |
| - Programme de création d'emplois en forêt (PCEF) | 6 740 000 \$ |
| - Programme d'aide à la forêt privée (PMVRP) | 2 057 000 \$ |
| - Réalisation des travaux supplémentaires | 300 000 \$ |
| - Accroissement des connaissances sur les forêts feuillues | <u>50 000 \$</u> |
| Total | 13 715 000 \$ |

Bien que les réponses soient en deçà de ce qui a été demandé, elles permettront tout de même aux acteurs régionaux de travailler à consolider le secteur forestier. En intégrant les participations des quatre ministères engagés dans la démarche, plusieurs des objectifs présentés dans le plan d'action pourront être atteints. En cela, les réponses gouvernementales sont convenables. Il est aussi satisfaisant que la Commission forestière régionale et l'élaboration du Plan régional de développement forestier soient clairement déléguées à la CRÉ avec des budgets de mise en œuvre intéressants. Cela est de bon augure en ce qui a trait à la régionalisation et à la décentralisation.

Par contre, les mesures concernant l'innovation et la recherche sont particulièrement décevantes. À l'exception de l'embauche en région d'un employé relevant de Forintek, une très bonne initiative, les budgets sont nettement insuffisants pour satisfaire les besoins d'acquisition et de transfert de connaissance de la région. L'écart se creuse encore entre la Gaspésie et d'autres régions québécoises qui possèdent des organismes de recherche bien établis, comme des collèges spécialisés, des universités et des centres de recherche, et qui bénéficient de budgets récurrents. Il est déplorable que le MRNF n'ait pas considéré cette situation lors de la répartition provinciale, se basant plutôt sur des critères qui n'avantagent pas la région. De plus, le financement de l'acquisition et du transfert de connaissance est une des meilleures façons d'améliorer la compétitivité des entreprises forestières et de faciliter leur migration vers la deuxième transformation dans le contexte du conflit sur le bois d'œuvre qui ne permet pas de financer directement les entreprises exportatrices de bois scié.

Il est inquiétant, aussi, que plusieurs sommes soient annoncées seulement pour 2005 – 2006, sans mention pour les deux années subséquentes. Cette inquiétude est particulièrement vive pour le financement des travaux sylvicoles non obligatoires au rendement soutenu, les budgets pour la forêt privée et le Programme de création d'emplois en forêt (PCEF). Cette année, le MRNF et le MAMR ont débloqué un budget de 300 000 \$ pour le financement des travaux supplémentaires et pour des travaux visant à réduire la vulnérabilité des peuplements à la tordeuse de bourgeons de l'épinette. En plus d'améliorer le rendement de la forêt et la qualité des peuplements, ce budget a permis l'injection de 3 M\$ dans l'économie et le maintien de 250 emplois.

Quant à la forêt privée, il est étonnant et préoccupant de ne voir qu'aucun montant d'aménagement n'est prévu pour les prochaines années d'autant plus qu'elle était perçue par le MRNF comme une solution naturelle à la baisse de possibilité en forêt publique. La forêt privée est créatrice d'emplois et de volumes ligneux et doit absolument concourir à l'amortissement de la réduction forestière. Le PCEF quant à lui permet, entre autres, la réalisation de traitements non conventionnels et multiressources et permet des effets leviers significatifs. Sur ces trois sujets, soit le financement de la forêt privée, du PCEF et des travaux non obligatoires au rendement soutenu, il importe d'obtenir une réponse précise quant aux budgets des deux années à venir, dans des délais qui permettront aux organismes d'aménagement oeuvrant sur les deux types de tenures de planifier leur saison 2006 – 2007.

Par ailleurs, bien que les demandes n'aient pas toutes été comblées, les mesures mises sur la table par le gouvernement du Québec sont acceptables en ce qui concerne le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, le développement des produits forestiers non ligneux, les études réalisées par le comité MRNF-MDEIE-CIFQ, le développement de la main-d'œuvre, la transformation des bois feuillus et l'aménagement intégré du territoire public.

Il en va de même en ce qui a trait à la mesure concernant la consolidation et la diversification de la structure industrielle régionale. Il aurait été préférable d'avoir un budget dédié, mais il est compréhensible que le Fonds de diversification économique annoncé en septembre 2005 serve à cette fin.

Il importe aussi de souligner que les réponses au plan d'action sont transitoires. En outre, l'horizon temporel de ce dernier était de cinq ans alors que les réponses gouvernementales sont sur trois ans. Il s'agira de travailler à pérenniser certaines mesures essentielles à la consolidation, puis au développement du secteur forestier.

Pour conclure, il faut ajouter que les commentaires et les questionnements ont été transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. De plus, puisque les mesures concernant l'innovation et la recherche n'ont pas été entendues et qu'elles étaient primordiales pour la région, un projet d'acquisition et de transfert de connaissance réalisé conjointement par la CRÉ et le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne a été déposé au ministre Pierre Corbeil. Nous sommes présentement en attente d'une réponse de sa part.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.4 Dossier éolien

Le directeur général souligne que lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s, le 13 octobre, il fut résolu de mandater le comité sur la maximisation des retombées économiques de l'éolien afin d'établir une stratégie qui permettra d'augmenter le contenu régional dans la réalisation du second bloc d'énergie éolienne ainsi que les retombées locales.

Tel que souhaité par le conseil d'administration, le comité éolien s'est réuni le 11 novembre dernier. Les membres du comité ont pu prendre connaissance de l'état de situation de l'ensemble du dossier éolien :

Le comité a, notamment, pris connaissance de la mise à jour du plan.

En ce qui concerne le projet ACCORD, avec tous les changements survenus au MDEIE, MAMR, en plus de stagner, le dossier a pris du retard.

Pour ce qui est du premier 1 000 MW, on pu prendre connaissance des éléments suivants :

- 8 projets totalisant 990 MW;
- Usine de palles à Gaspé;
- Usine de mâts à Matane;
- Usine de nacelles à Matane;
- Environ 300 emplois manufacturiers dans la grande éolienne;
- Emplois dans les services.

Les mesures fiscales ont également favorisé l'implantation de PGE à Chandler et de Éocycle à Gaspé.

En ce qui a trait au second bloc de 2 000 MW :

Les étapes et échéanciers :

- Publié le 31 octobre 2005;
- Les projets peuvent se réaliser dans tout le Québec;
- Contenu GÎM minimal de 30 % des éoliennes;
- Contenu Québec minimal de 60 % des parcs;
- Traitement préférentiel pour la région désignée;
- Favorise la participation des communautés dans la propriété des parcs;
- Ce deuxième appel d'offres a réveillé le Québec, tout le monde veut sa part.

Pour ce qui est de la grille de pondération, les membres du comité ont pris connaissance des détails de la grille. Cette grille, déposée à la Régie de l'énergie par Hydro-Québec, a été modifiée par la Régie à notre demande à la veille de la publication de l'appel d'offres. La proposition d'Hydro-Québec ne prévoyait pas la participation des communautés locales et régionales dans la propriété des parcs éoliens.

Quelques autres points ont été discutés par les membres du comité. Il a été convenu de mettre à jour le plan d'action pour maximiser les retombées économiques de l'éolien. Le comité se réunira en janvier pour valider ce plan qui devrait être déposé au prochain conseil d'administration de la CRÉ. Le point important du nouveau plan sera d'organiser la participation des communautés dans la propriété des parcs éoliens.

D'autres dossiers ont également évolué dans les derniers mois, notamment le colloque sur les possibilités d'affaires dans le secteur éolien se tiendra à Gaspé fin avril ou début mai 2006. L'événement aura une portée nationale, on espère plus de 200 participants. La CRÉGÎM collabore à la planification d'un tel événement. Le thème serait relié aux possibilités d'affaires découlant de l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Le maître d'œuvre est le TechnoCentre éolien et les partenaires (outre la CRÉGÎM) sont le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Affaires municipales et des Régions, Hydro-Québec et le ministère du Développement économique Canada.

Il y a eu également le colloque sur l'éolien en régions isolées qui s'est tenu aux Îles-de-la-Madeleine du 19 au 21 octobre dernier et qui a réuni des conférenciers spécialisés dans le domaine, des européens, des australiens, des africains et des nord-américains. Il a permis de faire le point sur les technologies les plus récentes, mais aussi sur les approches de développement les plus innovatrices et sur les adaptations qui doivent être prévues dans le contexte de régions nordiques ou à climats extrêmes.

Le colloque a également éveillé les Madelinots à cette ressource et l'ensemble de la communauté sera appelé à une réflexion sur le développement et l'exploitation de cette ressource.

En raison des changements survenus à la composition du conseil d'administration de la CRÉ suite aux élections municipales du 6 novembre dernier, il est convenu que Micheline Pelletier, occupe le siège le siège laissé vacant par Jacques Lavoie. D'autres sièges sont à combler, notamment ceux occupés par le représentant de la MRC Côte-de-Gaspé et de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11. GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX (TPI) – CAF

Le directeur général mentionne que les MRC Avignon, Bonaventure, Haute-Gaspésie, les Entreprises agricoles et forestières de Percé (EAF Percé) et la Nation micmaque de Gespeg ont signé en 2005 les conventions d'aménagement forestier (CvAF). Toutefois, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) oblige maintenant les bénéficiaires à utiliser les taux et les normes de la forêt publique à la différence des CvAF précédentes pour lesquelles il était possible d'appliquer les taux et les normes de la forêt privée.

Malgré une certaine souplesse de la part de la direction régionale du ministère et malgré aussi de nombreuses rencontres dont certaines avec la CRÉ, les nouvelles exigences du ministre ne s'appliquent pas à la situation régionale.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon, Bonaventure, Haute-Gaspésie, les Entreprises agricoles et forestières de Percé et la Nation micmaque de Gespeg détiennent une convention d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que les travaux préparatoires à la signature des CvAF entre le MRNF et les MRC Avignon, Bonaventure, Haute-Gaspésie, les Entreprises agricoles et forestières de Percé et la Nation micmaque de Gespeg ont fait ressortir plusieurs irritants et suscité diverses craintes quant à l'application de différentes clauses et ce nouveau type de convention applicable sur les TPI;

CONSIDÉRANT que l'un des irritants majeurs se situe au niveau de l'utilisation des normes d'intervention forestière de la « forêt publique » sur les TPI et que ces dernières s'apparentent davantage aux caractéristiques de la « forêt privée » présente dans notre région;

CONSIDÉRANT que la « forêt publique » constituée de grands massifs forestiers homogènes ressemble peu à la « forêt privée » où les interventions forestières sont de petites dimensions, morcelées et hétérogènes;

CONSIDÉRANT que, paradoxalement, le MRNF n'a jamais démontré et exposé de problématique négative en regard de la gestion des CvAF antérieures signées par les MRC Avignon, Bonaventure, Haute-Gaspésie, les Entreprises agricoles et forestières de Percé et la Nation micmaque de Gespeg et pouvant justifier ce changement important des façons de faire;

CONSIDÉRANT qu'un mode de gestion du type « forêt publique » s'adapte mal aux TPI (Ex. : plan de sondage, logiciel de compilation, etc.);

CONSIDÉRANT que des questionnements existent quant à la lourdeur et à l'efficacité des nouveaux systèmes de gestion (Ex. : PRAIF, TIGE) mis en place par le MRNF;

CONSIDÉRANT que les motifs qui semblent gouverner les changements imposés par le MRNF, à savoir une gestion des TPI selon les modalités de gestion de la « forêt publique » semblent plutôt provenir d'un manque de personnel au MRNF qui est familier avec les normes de la « forêt privée »;

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon, Bonaventure, Haute-Gaspésie, les Entreprises agricoles et forestières de Percé et la Nation micmaque de Gespeg demandent, par résolution ou lors de la rencontre du 20 septembre 2005 avec la CRÉ, l'application des normes d'intervention forestière de l'AFOGÎM dans le cadre de leur CvAF respective;

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon, Bonaventure, Haute-Gaspésie, les Entreprises agricoles et forestières de Percé et la Nation micmaque de Gespeg demandent, par résolution ou lors de la rencontre du 20 septembre 2005 avec la CRÉ, que la vérification des travaux effectués dans le cadre des CvAF soit confiée à l'AFOGÎM;

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon, Bonaventure, Haute-Gaspésie, les Entreprises agricoles et forestières de Percé et la Nation micmaque de Gespeg demandent à la CRÉ, par résolution ou lors de la rencontre du 20 septembre 2005 avec la CRÉ, de faire pression sur le MRNF afin que ce dernier adopte une gestion forestière adaptée aux TPI de la région.

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine fasse pression sur le MRNF pour que les normes de la forêt privée soient utilisées dans le cadre des CvAF et entreprenne des discussions avec l'AFOGÎM pour que celle-ci assure la vérification des travaux effectués dans le cadre des CvAF sur les TPI.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-137

12. **AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX – MISES EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le directeur général précise que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-\$.2) prévoit la composition et le processus de nomination des membres des conseils d'administration des agences de santé et de services sociaux. À compter du 1^{er} janvier 2006, tous les membres seront nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, et ce, à partir de listes de noms fournies par les différents organismes précisés à l'article 397 de la loi, dont la Conférence régionale des élu(e)s.

À la demande du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, le président-directeur général de l'Agence de développement des réseaux locaux des services de santé et de services sociaux de la Gaspésie et des Îles, monsieur Pierre Michaud adressait à la CRÉ, le 7 décembre dernier, une lettre invitant à lui transmettre par résolution une proposition de six noms de personnes accompagnés de leur curriculum vitae.

Parmi les six noms proposés, la loi prévoit la présence de deux personnes au sein du conseil d'administration de l'Agence.

Les propositions soumises par la CRÉ devront tendre à une parité entre les femmes et les hommes. Le ministre entend nommer la personne qui sera retenue à la suite des propositions soumises par la CRÉ pour un mandat de deux ou trois ans.

Lorsqu'il procédera aux nominations, le ministre devra tenir compte de la représentativité des différentes parties du territoire de l'Agence, des secteurs d'activité ou des groupes socio-culturels, linguistiques ou démographiques ainsi que de la représentation la plus équitable possible des femmes et des hommes et des différents groupes d'âge.

Toutes les propositions de candidats devront être reçues à l'Agence le jeudi, 22 décembre prochain.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le peu de temps alloué à la CRÉ pour traiter cette demande.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Nicole Appleby que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Fasse parvenir au bureau de la CRÉ, au plus tard, lundi le 19 décembre prochain, le nom de personne intéressée à siéger sur le conseil d'administration de l'Agence, accompagné de son curriculum vitae;
- Mandate le bureau de direction pour faire la sélection des six personnes parmi les candidatures soumises et de faire le suivi auprès de l'agence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-138

13. **AUTRES SUJETS :**

13.1 **Plan d'action récréotouristique du comité régional ACCORD**

Le directeur général souligne que le comité régional ACCORD vient d'adopter son plan d'action récréotouristique. Le président du comité créneau « Tourisme, santé et plein air », Georges Mamelonet en a d'ailleurs fait la présentation aux membres de la CRÉ hier le 15 décembre en marge de la séance de travail.

Monsieur Mamelonet demande l'appui de la CRÉ dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le plan d'action récréotouristique adopté par le comité régional ACCORD.

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie le plan d'action récréotouristique adopté par le comité régional ACCORD et tel que présenté par le président du créneau « Tourisme, santé et plein air », Georges Mamelonet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-139

13.2 Lettres de remerciements aux administrateurs de la CRÉ

Nicole Lapointe mentionne qu'il serait bien d'adresser un mot de remerciements aux administrateurs « sortants » de la CRÉ pour souligner leur excellent travail et leur apport au développement régional.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Georges Mamelonet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse un mot de remerciement aux administrateurs « sortants » de la CRÉ pour leur excellent travail et leur apport au développement régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-140

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Camille Leduc s'informe du processus de nomination des représentants de la société civile au conseil d'administration de la CRÉ. Le président lui répond que la nomination des représentants de la société civile est prévue à la prochaine réunion de la CRÉ.

Madame Françoise Perreault, du Journal culturel Graffici, tient à remercier les membres de la CRÉ pour l'appui qu'ils viennent de donner pour la poursuite des activités du journal.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

15. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 27 janvier prochain sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Le président souligne l'excellent climat de travail qui règne à la CRÉ et profite de l'occasion pour souhaiter ses vœux de joyeuses fêtes aux administrateurs et personnes présentes à la réunion publique.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

16. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 48.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822